

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE SPÉCIALE
LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 – 20 H

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 14 décembre 2020 à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents :

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;
Madame la conseillère, Sylvie Guévin, via Microsoft Teams;
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny, Walter Hofer et Jean Pinard.

Également présente : La directrice générale, madame Dominique St-Pierre.

Absente : Madame la conseillère, Geneviève Hébert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Signification de l'avis de convocation
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du budget de l'exercice financier 2021 et distribution du document explicatif
 5. Adoption du programme triennal en immobilisation 2021, 2022 et 2023 et distribution du document explicatif
 6. Période de questions
 7. Levée de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

33-12-2020 **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 14 décembre 2020 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34-12-2020 **4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Guévin, appuyé par Pierre Blais et résolu :

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2021 au montant de 7 809 550 \$;

QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

35-12-2020 **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2021, 2022 ET 2023, ET LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les trois prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Walter Hofer et résolu :

QUE le conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023, tel que présenté;

QUE le document explicatif, soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est réservée pour les questions portant exclusivement sur le budget 2021 et le programme triennal en immobilisation 2021, 2022 et 2023.

36-12-2020 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Luc Darsigny, appuyé par Jean Pinard et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario St-Pierre
Maire

Dominique St-Pierre
Greffière adjointe

En vertu de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, je, MARIO ST-PIERRE, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Mario St-Pierre, maire